



2015_B684

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un avenant au marché de travaux n°13M094 - Lot n°8 Façades inox - Opération création du parking en silo Krypton

Le 17 décembre 2015, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 11 décembre 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Caude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau – MALLIÉ Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaucueil – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – MERCIER Arnaud, vice-président, Venelles – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque

Excusé(e)s avec pouvoir :

PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à ALBERT Guy

Excusé(e)s :

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren

Monsieur Alexandre GALLESE donne lecture du rapport ci-joint.

02_5_19

BUREAU DU 17 DECEMBRE 2015

Rapporteur : Alexandre GALLESE

Co-rapporteur : Guy BARRET

Politique publique : Ressources

Thématique : Commande publique

**Objet : Autorisation de signer un avenant au marché de travaux n°13M094 - Lot n°8
Façades inox - Opération création du parking en silo Krypton
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le marché n°13M094 a été notifié le 28 mars 2014 à la société GERVAIS WEBER INOX et a pour objet les travaux de construction du Parc Relais en silo KRYPTON et de sa gare routière à Aix-en-Provence – lot 8 FACADES INOX pour un montant de 1 973 778 € HT.

L'avenant soumis à l'approbation du Bureau communautaire a pour objet la modification des prestations réalisées par le titulaire du lot 8 FACADES INOX :

- AMENAGEMENT DU LOCAL SOUS REPARTITEUR
- INTEGRATION DE GACHES ELECTRIQUES DANS PORTES METALLIQUES
- GARDE CORPS ET PORTILLON D'ACCES AU PATIO
- LIVRAISON ET POSE DE COFFRES-FORTS
- GARDE CORPS SUR ESCALIERS INTERIEURS
- MODIFICATION SUR VANTELLES INOX
- SUPPRESSION DE PROTECTION POTEAUX
- PISSETTES D'EVACUATION EP

Le montant de cet avenant s'élève à 25 490,00 € HT, soit 30 588,00 € TTC, correspondant au différentiel des prestations supplémentaires demandées et des prestations qui ne seront pas réalisées.

Le montant de cet avenant n°1 représente 1,29 % du montant du marché initial.

Exposé des motifs :

L'opération d'aménagement du parking en silo « Krypton » et de sa gare routière situé avenue de l'Arc de Meyran à Aix en Provence, comprend la création d'un parc relais en silo pour 900 véhicules, d'une gare routière, d'un ouvrage de franchissement de l'autoroute A8 et de la voie d'accès à la gare routière. Il sera réalisé également un parking provisoire pour assurer le stationnement des véhicules pendant la construction du parc relais.

Les travaux de cette opération sont répartis en 20 lots.

Le marché n° 13M094 – lot 8 FACADES INOX a été notifié le 28 mars 2014 à l'entreprise GERVAIS WEBER INOX pour un montant de 1 973 778 € HT.

Les prestations de ce marché comprennent :

- Ouvrages de serrurerie inox : façades inox, gardes corps, capotages, bande d'éveil, structures inox, portes habillée inox, grille de finition inox, rideau métallique entrée véhicules.
- Ouvrage de serrurerie : coffre fort, structure portes

1 Justification de l'avenant n°1

1.1 AMENAGEMENT DU LOCAL SOUS REPARTITEUR

Après études d'exécution, il s'est avéré nécessaire de créer un local split spécifique entre le local sous répartiteur et le local poubelle. Cet agencement a été revu afin d'optimiser le nombre de câbles de distribution électrique et de faciliter la mise en œuvre des fourreaux électriques. Cette disposition nécessite une porte métallique supplémentaire pour le lot 8.

Les modifications apportées relèvent de la catégorie 1 : modifications ne résultant pas d'une modification de programme mais pour améliorer le rapport qualité-prix de l'ouvrage.

1.2 INTEGRATION DE GACHES ELECTRIQUES DANS PORTES METALLIQUES

A la demande du maître d'ouvrage, les portes des locaux surveillance, de l'escalier A du parking et du local vélo seront équipées de serrures permettant un contrôle d'accès réalisé par le lot 3.2. Ces serrures seront fournies et mises en place par le lot 8 chargé de la livraison et de la pose des portes concernées.

Les modifications apportées relèvent de la catégorie 2 : modifications résultant d'une modification de programme initial.

1.3 GARDE CORPS ET PORTILLON D'ACCES AU PATIO

Un nouvel aménagement du patio central est proposé. Le revêtement du patio central en marbre de carrare initialement prévu au marché du lot 12 est remplacé par un anneau périphérique en gravillons 10/14 de couleur claire et par un rond central de bambous. La réalisation d'une aire de plantation de bambous au centre du parking, en remplacement du revêtement prévu, nécessite de réaliser une séparation physique entre les surfaces publiques accessibles aux usagers et ces plantations décoratives à préserver par une barrière inox, tout en permettant un accès pour les travaux d'entretien.

Les modifications apportées relèvent de la catégorie 1 : modifications ne résultant pas d'une modification de programme mais pour améliorer le rapport qualité-prix de l'ouvrage.

1.4 LIVRAISON ET POSE DE COFFRES-FORTS

Demande du maître d'ouvrage de deux coffres-forts complémentaires pour les locaux surveillance et gardien.

Les modifications apportées relèvent de la catégorie 2 : modifications résultant d'une modification de programme initial.

1.5 GARDE CORPS SUR ESCALIERS INTERIEURS

Nécessité de mise en place de garde corps dans les escaliers fermés du parking, cette prestation dessinée sur les plans n'ayant pas été prévue aux marchés de travaux.

Les modifications apportées relèvent de la catégorie 1 : modifications ne résultant pas d'une modification de programme mais faisant suite à une imprécision des études précédentes.

1.6 MODIFICATION SUR VANTELLES INOX

Il apparaît souhaitable d'améliorer la visibilité de l'entrée des véhicules depuis le local de surveillance et pour cela, d'interrompre les vantelles inox verticales au droit du châssis ME02.

Les modifications apportées relèvent de la catégorie 1 : modifications ne résultant pas d'une modification de programme mais pour améliorer le rapport qualité-prix de l'ouvrage.

1.7 SUPPRESSION DE PROTECTION POTEAUX

La mise en œuvre de capots de protection sur les platines des poteaux de la charpente métallique, décidée dans le cadre de la mise au point des ouvrages de charpente, permet de protéger suffisamment les poteaux et, dans un souci d'économie et d'optimisation, de supprimer les ouvrages inox de protection des poteaux prévus au lot 8.

La modification apportée relève de la catégorie 1 : modification ne résultant pas d'une modification de programme mais pour améliorer le rapport qualité-prix de l'ouvrage.

1.8 PISSETTES D'EVACUATION EP

La pente transversale du cheminement piéton extérieur au bâtiment du parking en silo était initialement prévue vers la cunette intérieure du bâtiment.

Afin de permettre un écoulement des eaux vers l'extérieur du bâtiment sans risque de stagnation et à la demande du Maître d'ouvrage, la pente transversale de ce cheminement sera inversée.

La Maîtrise d'œuvre a demandé à l'entreprise titulaire du lot 1, la réalisation d'engravures dans le béton pour la mise en place de pissettes en inox sur le mur de soutènement périphérique permettant l'évacuation des eaux non prévue initialement.

Ces pissettes inox seront réalisées par le lot 8.

Les modifications apportées relèvent de la catégorie 1 : modifications ne résultant pas d'une modification de programme mais suite d'imprévision ou d'imprécision des études précédentes.

2 Solutions proposées par le maître d'œuvre

2.1 AMENAGEMENT DU LOCAL SOUS REPARTITEUR

Après études d'exécution, il s'est avéré nécessaire de créer un local split spécifique entre le local sous répartiteur et le local poubelle. Cette disposition nécessite une porte métallique supplémentaire pour le lot 8.

Les modifications apportées relèvent de la catégorie 1 : modifications ne résultant pas d'une modification de programme mais pour améliorer le rapport qualité-prix de l'ouvrage.

2.2 INTEGRATION DE GACHES ELECTRIQUES DANS PORTES METALLIQUES

Les portes des locaux surveillance, de l'escalier A du parking et du local vélo seront équipées de serrures permettant un contrôle d'accès réalisé par le lot 3.2. Ces serrures seront fournies et mises en place par le lot 8 chargé de la livraison et de la pose des portes concernées.

Les modifications apportées relèvent de la catégorie 2 : modifications résultant d'une modification de programme initial.

2.3 GARDE CORPS ET PORTILLON D'ACCES AU PATIO

La réalisation d'une aire de plantation de bambous au centre du parking, en remplacement du revêtement prévu, nécessite de réaliser une barrière inox entre les surfaces accessibles aux usagers et ces plantations, tout en permettant un accès pour les travaux d'entretien.

Les modifications apportées relèvent de la catégorie 1 : modifications ne résultant pas d'une modification de programme mais pour améliorer le rapport qualité-prix de l'ouvrage.

2.4 LIVRAISON ET POSE DE COFFRES-FORTS

Demande du maître d'ouvrage de deux coffres-forts complémentaires pour les locaux surveillance et gardien.

Les modifications apportées relèvent de la catégorie 2 : modifications résultant d'une modification de programme initial. Ces modifications doivent être demandées par le maître d'ouvrage ou acceptées par le maître d'ouvrage sur propositions du maître d'œuvre.

2.5 GARDE CORPS SUR ESCALIERS INTERIEURS

Nécessité de mise en place de garde corps dans les escaliers fermés du parking, cette prestation dessinée sur les plans n'ayant pas été prévue aux marchés de travaux.

Les modifications apportées relèvent de la catégorie 1 : modifications ne résultant pas d'une modification de programme mais faisant suite à une imprécision des études précédentes.

2.6 MODIFICATION SUR VANTELLES INOX

Il apparaît souhaitable d'améliorer la visibilité de l'entrée des véhicules depuis le local de surveillance et pour cela, d'interrompre les vantelles inox verticales au droit du châssis ME02.

Les modifications apportées relèvent de la catégorie 1 : modifications ne résultant pas d'une modification de programme mais pour améliorer le rapport qualité-prix de l'ouvrage.

2.7 SUPPRESSION DE PROTECTION POTEAUX

La mise en œuvre de capots de protection sur les platines des poteaux de la charpente métallique, décidée dans le cadre de la mise au point des ouvrages de charpente, permet de protéger suffisamment les poteaux et, dans un souci d'économie et d'optimisation, de supprimer les ouvrages inox de protection des poteaux prévus au lot 8.

La modification apportée relève de la catégorie 1 : modification ne résultant pas d'une modification de programme mais pour améliorer le rapport qualité-prix de l'ouvrage.

2.8 PISSETTES D'EVACUATION EP

La Maîtrise d'œuvre a demandé à l'entreprise titulaire du lot 1, la réalisation d'engravures dans le béton pour la mise en place de pissettes en inox sur le mur de soutènement périphérique permettant l'évacuation des eaux non prévue initialement.

Ces pissettes inox seront réalisées par le lot 8.

Les modifications apportées relèvent de la catégorie 1 : modifications ne résultant pas d'une modification de programme mais suite d'imprévision ou d'imprécision des études précédentes.

3 Incidence financière

Après négociation avec l'entreprise du lot 8 facades inox, l'incidence financière de ces modifications est la suivante :

3.1 AMENAGEMENT DU LOCAL SOUS REPARTITEUR

<i>PRESTATIONS</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Unitaire</i>	<i>Montant en € HT</i>
Bloc porte métallique PP90	U	1	+ 4 450,00	+ 4 450,00
TOTAL				+ 4 450,00

3.2 INTEGRATION DE GACHES ELECTRIQUES DANS PORTES METALLIQUES

<i>PRESTATIONS</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Unitaire</i>	<i>Montant en € HT</i>
Serrures électriques à béquilles contrôlées	U	3	520,00	+ 1 560,00
TOTAL				+ 1560,00

3.3 GARDE CORPS ET PORTILLON D'ACCES AU PATIO

<i>PRESTATIONS</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Unitaire</i>	<i>Montant en € HT</i>
Garde corps type 01 et portillon d'accès patio	ENS	1	+ 4 300,00	+ 4 300,00
TOTAL				+ 4 300,00

3.4 LIVRAISON ET POSE DE COFFRES FORTS

<i>PRESTATIONS</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Unitaire</i>	<i>Montant en € HT</i>
Fourniture et pose de coffres forts gamme complice 40	U	2	+ 2 469,00	+ 4 938,00
TOTAL				+ 4 938,00

3.5 GARDE CORPS SUR ESCALIERS INTERIEURS

<i>PRESTATIONS</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Unitaire</i>	<i>Montant en € HT</i>
Garde corps rampants tôle pleine thermolaquée dans escaliers.	ML	65	+ 500,00	+ 32 500,00
TOTAL				+ 32 500,00

3.6 MODIFICATION VANTELLES INOX SUR LOCAL SURVEILLANCE

<i>PRESTATIONS</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Unitaire</i>	<i>Montant en € HT</i>
Modification vantelles inox sur local surveillance	ENS	1	+ 1 200.00	+ 1 200.00
TOTAL				+ 1 200.00

3.7 SUPPRESSION DE PROTECTIONS POTEAUX

<i>PRESTATIONS</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Unitaire</i>	<i>Montant en € HT</i>
Suppression protection poteaux au R+3	U	66	375	- 24 750,00
TOTAL				- 24 750,00

3.8 PISSETTES D'EVACUATION EP

<i>PRESTATIONS</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Unitaire</i>	<i>Montant en € HT</i>
Réalisation et pose de pissettes d'évacuation inox	U	17	76	+ 1 292,00
TOTAL				+ 1 292,00

4 Incidence financière sur le coût de réalisation

L'incidence financière estimée sur le montant du marché du lot 8 FACADE INOX de l'avenant n°1 au marché de travaux 13M094 du lot 8 FACADE INOX de l'opération de construction du parc relais en silo « Le KRYPTON » :

	Montant HT	TVA	Montant TTC
MONTANT DU MARCHÉ INITIAL	1 973 778,00 €	394 755,60 €	2 368 533,60 €
MONTANT DE L'AVENANT N°1	25 490,00 €	5 098,00 €	30 588,00€
NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ	1 999 268,00 €	399 853,60 €	2 399 121,60 €

Le montant de l'avenant proposé correspond à une augmentation de 1,29 % du montant du marché initial.

Par ailleurs, le présent avenant n'a pas été soumis à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, celle-ci étant saisie uniquement pour les avenants des marchés à procédures formalisées entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code des marchés publics notamment son article 20 ;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment l'autorisation de signer des marchés et accords cadre de travaux, de fournitures et de services passés selon une

procédure formalisée ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de l'avenant n°1 au marché n°13M094 du 28 mars 2014 avec la société GERVAIS WEBER INOX relatif aux travaux de construction du Parc Relais en silo KRYPTON et de sa gare routière à Aix-en- Provence – lot 8 FACADES INOX pour un montant de 25 490,00 € HT, soit 30 588,00€ TTC (+ 1,29%) ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer l'avenant et toutes les pièces nécessaires à son aboutissement ;

- **DIRE** que les dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au budget annexe des transports publics, opération n°657 et nature 21728.



TRAVAUX DE CONSTRUCTION

DU PARC RELAIS EN SILO KRYPTON A AIX-EN-PROVENCE

LOT 8 FACADES INOX

AVENANT N°1 AU MARCHE N°13M094 du 28 mars 2014

Titulaire : ENTREPRISE GERVAIS WEBER INOX

**AVENANT N°1 AU MARCHE DE CONSTRUCTION DU PARC RELAIS EN SILO KRYPTON A AIX-
EN-PROVENCE – LOT 8 FACADES INOX**

ENTRE

La Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

CS 40868

13626 Aix en Provence Cedex1

Représentée par Madame Maryse JOISSAINS MASINI,

d'une part,

et,

La Société GERVAIS WEBER INOX

Domiciliée ZAC DES CADESTEAUX

56,Bd AVOGADRO

13340 ROGNAC

RC SALON 2001 B 84

N° SIRET : 329 581 755 00033

CODE ACTIVITE APE : 283 C

représentée par M. Xavier CALVO

dûment habilité à cet effet

d'autre part,

Marché n°: 13M094	
Date de notification du marché : 28 mars 2014	
Montant H.T. du marché initial :	1 973 778,00 €
Montant H.T. de l'avenant n° 1 :	25 490,00 €
Nouveau montant H.T. du marché :	1 999 268,00 €

Le présent avenant comporte 11 feuillets numérotés de 1 à 11

Etant préalablement exposé que :

La CPA a notifié le 28 mars 2014 à la société **GERVAIS WEBER INOX**, un marché (n°13M094) ayant pour objet les travaux de construction du Parc Relais en silo KRYPTON à Aix-en-Provence – lot 8 FACADES INOX pour un montant de 1 973 778,00 €HT.

Il est donc arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1. - OBJET DU PRESENT AVENANT n° 1

1. Justification de l'avenant n°1

1.1. AMENAGEMENT DU LOCAL SOUS REPARTITEUR

Après études d'exécution, il s'est avéré nécessaire de créer un local split spécifique entre le local sous répartiteur et le local poubelle. Cet agencement a été revu afin d'optimiser le nombre de câbles de distribution électrique et de faciliter la mise en œuvre des fourreaux électriques. Cette disposition nécessite une porte métallique supplémentaire pour le lot 8.

Les modifications apportées relèvent de la catégorie 1 : modifications ne résultant pas d'une modification de programme mais pour améliorer le rapport qualité-prix de l'ouvrage.

1.2. INTEGRATION DE GACHES ELECTRIQUES DANS PORTES METALLIQUES

A la demande du maître d'ouvrage, les portes des locaux surveillance, de l'escalier A du parking et du local vélo seront équipées de serrures permettant un contrôle d'accès réalisé par le lot 3.2. Ces serrures seront fournies et mises en place par le lot 8 chargé de la livraison et de la pose des portes concernées.

Les modifications apportées relèvent de la catégorie 2 : modifications résultant d'une modification de programme initial.

1.3. GARDE CORPS ET PORTILLON D'ACCES AU PATIO

Un nouvel aménagement du patio central est proposé. Le revêtement du patio central en marbre de carrare initialement prévu au marché du lot 12 est remplacé par un anneau périphérique en gravillons 10/14 de couleur claire et par un rond central de bambous. La réalisation d'une aire de plantation de bambous au centre du parking, en remplacement du revêtement prévu, nécessite de réaliser une séparation physique entre les surfaces publiques accessibles aux usagers et ces plantations décoratives à préserver par une barrière inox, tout en permettant un accès pour les travaux d'entretien.

Les modifications apportées relèvent de la catégorie 1 : modifications ne résultant pas d'une modification de programme mais pour améliorer le rapport qualité-prix de l'ouvrage.

1.4. LIVRAISON ET POSE DE COFFRES-FORTS

Demande du maître d'ouvrage de deux coffres-forts complémentaires pour les locaux surveillance et gardien.

Les modifications apportées relèvent de la catégorie 2 : modifications résultant d'une modification de programme initial. Ces modifications doivent être demandées par le maître d'ouvrage ou acceptées par le maître d'ouvrage sur propositions du maître d'œuvre.

1.5. GARDE CORPS SUR ESCALIERS INTERIEURS

Nécessité de mise en place de garde corps dans les escaliers fermés du parking, cette prestation dessinée sur les plans n'ayant pas été prévue aux marchés de travaux.

Les modifications apportées relèvent de la catégorie 1 : modifications ne résultant pas d'une modification de programme mais faisant suite à une imprécision des études précédentes.

1.6. MODIFICATION SUR VANTELLES INOX

Il apparaît souhaitable d'améliorer la visibilité de l'entrée des véhicules depuis le local de surveillance et pour cela, d'interrompre les vantelles inox verticales au droit du châssis ME02.

Les modifications apportées relèvent de la catégorie 1 : modifications ne résultant pas d'une modification de programme mais pour améliorer le rapport qualité-prix de l'ouvrage.

1.7. SUPPRESSION DE PROTECTION POTEAUX

La mise en œuvre de capots de protection sur les platines des poteaux de la charpente métallique, décidée dans le cadre de la mise au point des ouvrages de charpente, permet de protéger suffisamment les poteaux et, dans un souci d'économie et d'optimisation, de supprimer les ouvrages inox de protection des poteaux prévus au lot 8.

La modification apportée relève de la catégorie 1 : modification ne résultant pas d'une modification de programme mais pour améliorer le rapport qualité-prix de l'ouvrage.

1.8. PISSETTES D'EVACUATION EP

La pente transversale du cheminement piéton extérieur au bâtiment du parking en silo était initialement prévue vers la cunette intérieure du bâtiment.

Afin de permettre un écoulement des eaux vers l'extérieur du bâtiment sans risque de stagnation et à la demande du Maître d'ouvrage, la pente transversale de ce cheminement sera inversée.

La Maîtrise d'œuvre a demandé à l'entreprise titulaire du lot 1, la réalisation d'engravures dans le béton pour la mise en place de pissettes en inox sur le mur de soutènement périphérique permettant l'évacuation des eaux non prévue initialement.

Ces pissettes inox seront réalisées par le lot 8.

Les modifications apportées relèvent de la catégorie 1 : modifications ne résultant pas d'une modification de programme mais suite d'imprévision ou d'imprécision des études précédentes.

2. Solutions proposées par le maître d'œuvre

2.1. AMENAGEMENT DU LOCAL SOUS REPARTITEUR

Après études d'exécution, il s'est avéré nécessaire de créer un local split spécifique entre le local sous répartiteur et le local poubelle. Cette disposition nécessite une porte métallique supplémentaire pour le lot 8.

Les modifications apportées relèvent de la catégorie 1 : modifications ne résultant pas d'une modification de programme mais pour améliorer le rapport qualité-prix de l'ouvrage.

2.2. INTEGRATION DE GACHES ELECTRIQUES DANS PORTES METALLIQUES

Les portes des locaux surveillance, de l'escalier A du parking et du local vélo seront équipées de serrures permettant un contrôle d'accès réalisé par le lot 3.2. Ces serrures seront fournies et mises en place par le lot 8 chargé de la livraison et de la pose des portes concernées.

Les modifications apportées relèvent de la catégorie 2 : modifications résultant d'une modification de programme initial.

2.3. GARDE CORPS ET PORTILLON D'ACCES AU PATIO

La réalisation d'une aire de plantation de bambous au centre du parking, en remplacement du revêtement prévu, nécessite de réaliser une barrière inox entre les surfaces accessibles aux usagers et ces plantations, tout en permettant un accès pour les travaux d'entretien.

Les modifications apportées relèvent de la catégorie 1 : modifications ne résultant pas d'une modification de programme mais pour améliorer le rapport qualité-prix de l'ouvrage.

2.4. LIVRAISON ET POSE DE COFFRES-FORTS

Demande du maître d'ouvrage de deux coffres-forts complémentaires pour les locaux surveillance et gardien.

Les modifications apportées relèvent de la catégorie 2 : modifications résultant d'une modification de programme initial. Ces modifications doivent être demandées par le maître d'ouvrage ou acceptées par le maître d'ouvrage sur propositions du maître d'œuvre.

2.5. GARDE CORPS SUR ESCALIERS INTERIEURS

Nécessité de mise en place de garde corps dans les escaliers fermés du parking, cette prestation dessinée sur les plans n'ayant pas été prévue aux marchés de travaux.

Les modifications apportées relèvent de la catégorie 1 : modifications ne résultant pas d'une modification de programme mais faisant suite à une imprécision des études précédentes.

2.6. MODIFICATION SUR VANTELLES INOX

Il apparaît souhaitable d'améliorer la visibilité de l'entrée des véhicules depuis le local de surveillance et pour cela, d'interrompre les vantelles inox verticales au droit du châssis ME02.

Les modifications apportées relèvent de la catégorie 1 : modifications ne résultant pas d'une modification de programme mais pour améliorer le rapport qualité-prix de l'ouvrage.

2.7. SUPPRESSION DE PROTECTION POTEAUX

La mise en œuvre de capots de protection sur les platines des poteaux de la charpente métallique, décidée dans le cadre de la mise au point des ouvrages de charpente, permet de protéger suffisamment les poteaux et, dans un souci d'économie et d'optimisation, de supprimer les ouvrages inox de protection des poteaux prévus au lot 8.

La modification apportée relève de la catégorie 1 : modification ne résultant pas d'une modification de programme mais pour améliorer le rapport qualité-prix de l'ouvrage.

2.8. PISSETTES D'EVACUATION EP

La Maîtrise d'œuvre a demandé à l'entreprise titulaire du lot 1, la réalisation d'engravures dans le béton pour la mise en place de pissettes en inox sur le mur de soutènement périphérique permettant l'évacuation des eaux non prévue initialement.

Ces pissettes inox seront réalisées par le lot 8.

Les modifications apportées relèvent de la catégorie 1 : modifications ne résultant pas d'une modification de programme mais suite d'imprévision ou d'imprécision des études précédentes.

3. Estimation financière

l'incidence financière de ces modifications est la suivante :

3.1. AMENAGEMENT DU LOCAL SOUS REPARTITEUR

<i>PRESTATIONS</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Uni- taire</i>	<i>Montant en € HT</i>
Bloc porte métallique PP90	U	1	+ 4 450,00	+ 4 450,00
TOTAL				+ 4 450,00

3.2. INTEGRATION DE GACHES ELECTRIQUES DANS PORTES METALLIQUES

<i>PRESTATIONS</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Uni- taire</i>	<i>Montant en € HT</i>
Serrures électriques à béquilles contrôlées	U	3	520,00	+ 1 560,00
TOTAL				+ 1560,00

3.3. GARDE CORPS ET PORTILLON D'ACCES AU PATIO

<i>PRESTATIONS</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Uni- taire</i>	<i>Montant en € HT</i>
Garde corps type 01 et portillon d'accès patio	ENS	1	+ 4 300,00	+ 4 300,00
TOTAL				+ 4 300,00

3.4. LIVRAISON ET POSE DE COFFRES FORTS

<i>PRESTATIONS</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Uni- taire</i>	<i>Montant en € HT</i>
Fourniture et pose de coffres forts gamme complice 40	U	2	+ 2 469,00	+ 4 938,00
TOTAL				+ 4 938,00

3.5. GARDE CORPS SUR ESCALIERS INTERIEURS

<i>PRESTATIONS</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Uni- taire</i>	<i>Montant en € HT</i>
Garde corps rampants tôle pleine thermolaquée dans escaliers.	ML	65	+ 500,00	+ 32 500,00
TOTAL				+ 32 500,00

3.6. MODIFICATION VANTELLES INOX SUR LOCAL SURVEILLANCE

<i>PRESTATIONS</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Uni- taire</i>	<i>Montant en € HT</i>
Modification vantelles inox sur local surveillance	ENS	1	+ 1 200.00	+ 1 200.00
TOTAL				+ 1 200.00

3.7. SUPPRESSION DE PROTECTIONS POTEAUX

<i>PRESTATIONS</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Uni- taire</i>	<i>Montant en € HT</i>
Suppression protection poteaux au R+3	U	66	375	- 24 750,00
TOTAL				- 24 750,00

3.8. PISETTES D'EVACUATION EP

<i>PRESTATIONS</i>	<i>Unité</i>	<i>Quantité</i>	<i>Prix Uni- taire</i>	<i>Montant en € HT</i>
Réalisation et pose de pissettes d'évacuation inox	U	17	76	+ 1 292,00
TOTAL				+ 1 292,00

ARTICLE 2. - MODIFICATION DES DOCUMENTS CONTRACTUELS

Le CCTP du lot 8 façades inox est modifié comme suit:

1. AMENAGEMENT DU LOCAL SOUS REPARTITEUR

Le paragraphe « localisation » de l'article 3.1.7 bloc porte métallique avec finition inox PP90 du CCTP est augmenté d'une ligne : « KRYPTON-DCE-PARC-2.01N-RDC-100 : porte du local sous répartiteur »

1.1. INTEGRATION DE GACHES ELECTRIQUES DANS PORTES METALLIQUES

Création d'un article supplémentaire au CCTP

Article 3.1.26 « Gâches électriques dans portes métalliques » :

Fourniture et pose d'une serrure à béquille contrôlée en entrée – à rupture, sur portes métalliques PP.

Localisation : portes PP d'accès au local vélo, à l'escalier A et au local entretien.

1.2. GARDE CORPS ET PORTILLON D'ACCES AU PATIO

Création d'un article supplémentaire au CCTP

Article 3.1.27 « garde corps et portillon d'accès au patio » :

Fabrication et pose d'un garde corps inox de Type 1 conforme à l'article 3.1.14 du CCTP, avec intégration d'un portillon à baraudage horizontal en continuité du garde corps et de largeur 90 cm, y compris dispositif de manœuvre à clef.

Localisation : En pied de rampe en RDC, au droit de l'accès au patio central.

1.3. LIVRAISON ET POSE DE COFFRES-FORTS

Création d'un article supplémentaire au CCTP

Article 3.1.28 « coffre forts locaux gardien et surveillant » :

Livraison et pose par fixation en sol de deux coffre forts dans les locaux gardien et surveillant. Coffres forts 500 x 455 x 435, norme EN 1143-1 label A2P, protection ignifuge CSTB 30 minutes. Coffre fort gamme complice 40 ou équivalent.

Localisation : Locaux gardien et surveillant.

1.4. GARDE CORPS SUR ESCALIERS INTERIEURS

Création d'un article supplémentaire au CCTP

Article 3.1.29 « garde corps sur escalier intérieur » :

Fabrication et pose d'un garde corps rampant dans les escaliers intérieurs du parking, conforme au plans KRYPTON-DCE-PARC-TP-2.11 A ind 0 « détail escalier types COUPES » et KRYPTON-DCE-PARC-TP-2.11 B ind 0 « détail escalier types PLANS ». Garde corps constitués d'une tôle pleine en grain d'orge thermolaquée RAL 9010 sur ossature métallique 40 mm x 40 mm x 2 mm, fixation à l'anglaise.

Localisation : escaliers intérieurs du parking

1.5. MODIFICATION SUR VANTELLES INOX

Création d'un article supplémentaire au CCTP

Article 3.1.30 « traitement vantelles inox au droit du châssis ME2 » :

Réalisation de plusieurs modules spécifique de vantelles verticales au droit du local surveillance, pour interruption des vantelles au droit du châssis ME2, y compris toutes sujétions de raccordement au châssis ME2

Localisation : façade du local surveillant

1.6. SUPPRESSION DE PROTECTION POTEAUX

Suppression de l'article 3.1.16 « protection poteaux R+3 » du CCTP

1.7. PISSETTES D'EVACUATION EP

Création d'un article supplémentaire au CCTP

Article 3.1.17 « pissettes d'évacuation EP »

Fourniture et pose de pissettes d'évacuation EP formant U en inox microbille avec débord de 3 cm. Pose sur réservations béton réalisées par le titulaire du lot 1.

Localisation : 17 unités réparties sur la partie de galerie extérieure du parking formant soutènement contre la voirie de la gare routière.

ARTICLE 3. - NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ

L'incidence financière estimée sur le montant du marché du lot 8 FACADE INOX de l'avenant n°1 au marché de travaux 13M094 du lot 8 FACADE INOX de l'opération de construction du parc relais en silo « Le KRYPTON » :

	Montant HT	TVA	Montant TTC
MONTANT DU MARCHÉ INITIAL	1 973 778,00 €	394 755,60 €	2 368 533,60 €
MONTANT DE L'AVENANT N°1	25 490,00 €	5 098,00 €	30 588,00€
NOUVEAU MONTANT DU MARCHÉ	1 999 268,00 €	399 853,60 €	2 399 121,60 €

Soit une augmentation de 1,29 % du montant du marché initial..

ARTICLE 4. - CLAUSE DE RENONCIATION AU RECOURS

Le titulaire du marché renonce à tout recours pour quelque motif que ce soit, pour des faits ou des prestations prévues ou liées au présent avenant.

ARTICLE 5. - SPECIFICATIONS DIVERSES

Toutes les clauses et conditions du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux prescriptions du présent avenant n° 1, lesquelles prévalent en cas de différence.

ARTICLE 6. - PRISE D'EFFET

Le présent avenant prend effet à compter de sa notification.

Fait en un seul exemplaire

A , le

A , le

Mention manuscrite « lu et approuvé »
Le titulaire du marché
(signature et cachet de la société)

Pour le Président et par délégation,
le Vice-Président délégué aux infrastructures
du réseau Aix en Bus

Xavier CALVO

Alexandre GALLESE

OBJET : Ressources - Commande publique - Autorisation de signer un avenant au marché de travaux n°13M094 - Lot n°8 Façades inox - Opération création du parking en silo Krypton

VU la délibération n°2014_A088 du 22 mai 2014, modifiée, portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



17 DEC. 2015